



Pièces techniques complémentaires
à joindre au dossier de demande d'aide concernant :

Les pollutions d'origine agricole

Etudes

- Cahier des charges de l'étude

Diagnostic d'exploitation

- Cahier des charges du diagnostic

Aménagement de dispositifs tampons (plantation de haies, zones tampon humides artificielle, ...)

- Étude ou mémoire explicatif des travaux, montrant la cohérence du projet avec les enjeux mis en avant par un diagnostic du territoire (à minima, vérification de la cohérence entre la localisation du dispositif tampon et les enjeux de ruissellement, érosion et transfert vers le milieu).

Assistance technique au traitement des déjections animales

- La liste, classée par département, des contrats en vigueur au 1er janvier de l'année N comportant la raison sociale, l'adresse, le numéro RIC, le type de station, et le montant d'aide de l'agence de l'eau possible pour chacun des bénéficiaires de l'assistance technique au traitement des déjections animales.
- Un modèle de facture, pour validation par l'agence de l'eau, mentionnant : « L'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est versée dans le cadre des aides de minimis agricole. »
- Les documents techniques présentant la prestation d'assistance technique de l'opérateur.

Mesures de suivi des produits phytosanitaires dans les eaux dans le cadre d'Ecophyto

- Cahier des charges technique du dossier de consultation des entreprises (projet le cas échéant)
- Répartition des prestations : régie / externalisation
- Résultats des études préalables, s'il y a lieu
- Carte des sites
- Programme d'analyse par site : paramètres, fréquence, prestataire
- Justificatif de déclaration au SANDRE du (ou des) réseau(x)
- Justification du code SANDRE des stations ou formulaire complété en vue de la codification par l'agence des stations non codifiées SANDRE
- Attestation d'absence de doublons de mesures (avec les mesures déjà programmées par l'agence, la Dreal ou l'Onema dans le programme de surveillance du bassin)

Pour connaître les **prescriptions techniques** à respecter :
contacter la Direction de l'Evaluation et de la Planification de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence se réserve la possibilité de demander d'autres pièces complémentaires à celles énumérées ci-dessus.